

## [Text]

Unfortunately, the terms of reference of this Parliamentary task force state that you are to conduct your review within the context of the government's expenditure plans as set out in the last federal budget. This seems to rule out your expressing a view on the priorities of equalization, Established Programs Financing and the Canada Assistance Plan within all federal expenditures.

There are many reasons why New Brunswick disagrees with the notion that federal transfer payments should be reduced.

Federal expenditures on transfer payments are growing, now, at a slower rate than federal expenditures as a whole. From 1970-71 to 1979-80, transfer payments to provinces grew by an average of 20.6 per cent, per year, while federal budgetary expenditures, as a whole grew, by an average of 27.4 per cent year. In 1970-71, transfers to provincial governments were equal to 25.4 per cent of federal budgetary expenditures, while, in 1979-80, they had fallen to 20.8 per cent of total federal spending.

Transfer payments to provincial governments is one component of federal spending which is already being restrained.

Provinces have already been forced to cope with reduced federal transfer payments. The federal expenditure reduction and reallocation program, announced in 1978, led to a unilateral change in the equalization program which will have cost New Brunswick, alone, \$31 million in foregone revenue by the end of this fiscal year. The community services program was cancelled last December, and this will have a major impact on our municipalities.

For the past year we have been attempting to negotiate a new RCMP contract with no success. The latest federal proposal for a new RCMP contract would add significantly to provincial and municipal expenditures.

These are the most obvious examples of federal restraint which will affect our financial position. I could also refer to DREE and the General Development Agreement. While New Brunswick has been successful in having three subagreements signed by the federal government during the past year, one subagreement has not been signed even though it was negotiated with DREE and approved by the province over a year ago.

Few people are aware that the federal government had already reduced transfers, significantly, following the 1977 fiscal arrangements. When expressed in constant 1971 dollars, federal transfers, for the programs you are reviewing, grew nationally by 35 per cent from 1972-73 to 1976-77. From 1977-78 to 1981-82, the years in which the current fiscal arrangements apply, transfers for the same programs grew only by 1 per cent in real terms. And this includes the federal tax transfers which are now provincial tax revenues.

The restraint, resulting from the 1977 fiscal arrangements, is even more dramatic when one looks at individual programs. Federal payments for medicare, hospital services and post-

## [Translation]

Malheureusement, le mandat donné à ce groupe parlementaire précise que la révision doit être faite dans le contexte du plan de dépenses gouvernementales tel qu'il a été exposé dans le dernier budget fédéral. Il ne vous est donc pas possible d'exprimer une opinion sur les priorités de la péréquation, du financement des programmes établis et du Régime d'assistance publique du Canada dans l'ensemble des dépenses fédérales.

Le Nouveau-Brunswick a de nombreuses raisons de s'élever contre une diminution des paiements de transfert fédéraux.

Les dépenses fédérales sur les paiements de transfert, augmentent à un taux inférieur à celui des dépenses fédérales dans leur ensemble. De 1970-1971 à 1979-1980, les paiements de transfert aux provinces ont augmenté en moyenne de 20,6 p. 100 par an, tandis que les dépenses budgétaires fédérales, dans leur ensemble, augmentaient de 27,4 p. 100 par an. En 1970-1971, les transferts aux gouvernements provinciaux représentaient 25,4 p. 100 des dépenses budgétaires fédérales, tandis qu'en 1979-1980 elles étaient tombées à 20,8 p. 100.

On peut donc dire que les paiements de transfert aux gouvernements provinciaux sont un des éléments des dépenses fédérales qui ont déjà été réduits.

Les provinces ont déjà dû s'accommoder d'une diminution des paiements de transfert fédéraux. La diminution des dépenses fédérales et le programme de redistribution des ressources annoncé en 1978 a amené un changement unilatéral du programme de péréquation qui aura coûté au Nouveau-Brunswick un manque à gagner de 31 millions de dollars en revenus à la fin de l'année financière actuelle. Le programme des services communautaires a été supprimé en décembre dernier, fait qui aura de profondes répercussions sur nos municipalités.

Pendant la dernière année, nous avons essayé de négocier, mais sans succès, une nouvelle convention avec la GRC. La dernière proposition fédérale pour une nouvelle convention avec la GRC accroîtrait considérablement les dépenses provinciales et municipales.

Ce sont là les exemples les plus manifestes du resserrement des crédits fédéraux qui aura des répercussions sur notre situation financière. Je pourrais également parler du MEER et de l'entente-cadre de développement; le Nouveau-Brunswick a conclu trois sententes auxiliaires avec le gouvernement fédéral pendant l'année écoulée; une entente auxiliaire n'a pas été signée, bien qu'elle ait été négociée avec le ministère de l'Expansion économique régionale et approuvée par la province il y a plus d'un an.

Peu de gens savent que le gouvernement fédéral a déjà considérablement réduit les transferts à la suite des arrangements fiscaux de 1977. Exprimés en dollars constant de 1971, les transferts fédéraux pour les programmes que vous étudiez ont augmenté, à l'échelle du pays, de 35 p. 100 entre 1972-1973 et 1976-1977. De 1977-1978 à 1981-1982, années auxquelles s'appliquent les arrangements fiscaux actuels, les transferts pour ces mêmes programmes n'ont augmenté que de 1 p. 100 en valeur réelle. Et ceci comprend des transferts d'impôts fédéraux, qui sont à présent des recettes d'impôts provinciaux.

Les restrictions amenées par les arrangements fiscaux de 1977 sont encore plus évidents lorsqu'on considère les programmes individuellement. Les paiements fédéraux pour les